



Renouvellement par tiers du CA
CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Capelle les Boulogne, le vendredi 27 mai 2016

L'association est dirigée par un Conseil d'administration. Le nombre de membres est limité à vingt personnes. Le Conseil étant renouvelable chaque année par Tiers. Le Tiers sortant est désigné par tirage au sort les deux premières années. Les membres sortants sont rééligibles.

	Élu(e)s pour 3 ans lors de l'AG 2014	Élu(e)s pour 3 ans lors de l'AG 2015	Élu(e)s pour 3 ans lors de l'AG 2016
	Deuxième tiers sortant	Troisième tiers sortant	Premier tiers sortant
	Réélection AG 2017	Réélection AG 2018	Réélection AG 2019
1	à pourvoir	SANTUNE Daniel	LÉCAILLE Louis
2	SAGOT Marie-Claire	YDÉE Kévin	à pourvoir
3	DEMILLY Bernard	TINCHON Roger	LANNOY Yvette
4	LÉCAILLE Annie	à pourvoir	VAESKEN Dominique
5	LANNOY Yves	FACHON Édith	MALAHIEUDE Patrice
6	à pourvoir	BUTELLE Caryl	à pourvoir
7	X	PUIDÉZE Xavier	à pourvoir

Le Président du FCC,
 Roger TINCHON